

EXIGENCES ALIMENTAIRES RELIGIEUSES

Les projets de revalorisation des excédents alimentaires et de redistribution s'adressent à un large éventail de personnes aux habitudes alimentaires culturelles et religieuses diverses. Ces différences peuvent grandement varier entre personnes d'une même confession. C'est pourquoi il est important d'y être sensibilisé et de traiter les gens avec respect et dignité. Ce tableau fait office de guide général. Il peut être nécessaire de tenir compte de croyances individuelles.

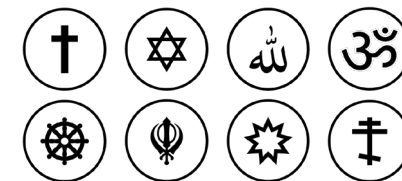


TABLEAU DE RÉFÉRENCE	BOEUF	PORC	AGNEAU	POISSON	PRODUITS LAITIERS	ALCOOL	NOTES
ISLAM	HALAL	✗	HALAL	✓	✗	✗	Aucun additif d'origine animale non halal comme la gélatine ou le suif, l'alcool ou les aliments qui contiennent de l'alcool.
JUDAÏSME	CASHER	✗	CASHER	CASHER	CASHER	✓	Le pain et les aliments à pâte levée sont interdits durant Pessa'h
HINDOUISME	✗	✗	✗	✗	✓	✗	Les hindous suivent un régime lacto-végétarien (ils évitent la viande et les œufs), bien que certains mangent de l'agneau, du poulet ou du poisson. Le bœuf est interdit.
CHRISTIANISME	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Les catholiques jeûnent et ne mangent pas de viande le mercredi des Cendres ni le vendredi saint.
BOUDDHISME	✗	✗	✗	✗	✓	✓	Aucune.
SIKHISME	✗	✓	✓	✓	✓	✗	La consommation de viande relève de la préférence individuelle.
FOI BAHÁ'ÍE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Jeûne entre le 2 et le 20 mars. Ils ne peuvent ni manger ni boire entre le lever et le coucher du soleil.
CHRISTIANISME ORTHODOXE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	La viande, le poisson, les œufs, les produits laitiers et l'alcool sont interdits pendant les périodes de jeûne.

*Halal et Casher désignent respectivement la façon dont la nourriture est préparée, ainsi que les aliments qui sont autorisés pour les personnes de religions musulmane et juive.